



Waremmes, le 06 juin 2019

<p style="text-align: center;">Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion « Relecture finale du PCDR » 05 juin 2019</p>

Membres de la CLDR :

Présents : 11 personnes : Valérie BLERET, Patrick de CHANGY, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Anne DE SMET, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Éric HAUTPHENNE, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Vincent VAN GEEL

Pour la Commune : Isabelle EBROIN

Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

Excusés : 5 personnes : Françoise COLLARD, Jessica LOEST, Marie MARCHAL, Jules PONCELET, Bernard SACRE, Lidvine WEBER

Ordre du Jour :

- Organisation de la relecture du PCDR
- Les prochaines étapes
- Composition de la délégation
- Election sans candidat
- Les 5 dernières minutes

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :
<http://bit.ly/HéronCLDR18>

M. le Bourgmestre rappelle la bonne nouvelle concernant les projets du moulin de Ferrières : la commune a obtenu du CGT un engagement de subside d'un montant de près de 850.000€ pour financer la phase 2 de son plan de développement. Ce financement concerne entre autres la grange qui fait l'objet d'une Fiche Projet de notre PCDR.

Marc indique que la fiche peut être conservée. Les pistes de financement seront adaptées car il est peu probable que l'on doive faire appel au Développement Rural.

1. Organisation de la relecture du PCDR

La rédaction des différentes parties du PCDR est en cours de finalisation et il est proposé aux membres de les relire une dernière fois avant de pouvoir approuver le projet de PCDR qui sera soumis en août au vote du Conseil Communal.

Marc passe en revue les différentes parties du PCDR et l'intérêt que les membres pourraient avoir à les relire.

Partie I : diagnostic socio-économique. C'est la partie qui a servi de base de travail pour les consultations villageoises et l'établissement du diagnostic. Les données principales sont actualisées et les membres peuvent s'y référer pour rechercher l'une ou l'autre information. Une relecture complète n'est pas nécessaire.

Partie II : résultats de la consultation de la population. Cette partie décrit toutes les actions et les réunions qui ont été organisées depuis le début de l'opération jusqu'à l'approbation du PCDR. Les membres sont invités à la relire et s'assurer que les étapes décrites correspondent bien à ce qu'ils ont vécu.

Partie III : diagnostic partagé. Mise en commun des données collectées par l'Auteur et celles fournies par les Héronnais lors des consultations, ce diagnostic a été présenté à la CLDR lors des premières réunions. Les membres sont invités à se remémorer la fin d'année 2016 et vérifier que ce diagnostic correspond bien à l'image qu'ils avaient de la commune à ce moment.

Partie IV : la stratégie. Cette partie reprend les enjeux, défis et objectifs de développement qui ont fait l'objet du travail de la CLDR début 2017. Bien que ce ne soit pas la partie la plus agréable à lire, il peut être intéressant pour les membres d'adopter un point de vue extérieur à la CLDR et s'assurer que les justifications soient cohérentes et compréhensibles.

Partie V : cette partie reprend les différents **projets**, classés par Lots. En fonction du lot, les projets y sont plus ou moins détaillés. Ces derniers ont fait l'objet de plusieurs séances de travail de la CLDR ; une relecture complète n'est pas nécessaire. Il peut être utile de s'assurer que le lot 1, et les deux projets qui ont fait l'objet de la réunion précédente (Acquisition et aménagement du bois de Ferrières, Création d'un Espace jeunes) soient complets, compréhensibles et agréables à lire.

Partie VI : Il s'agit d'un **tableau récapitulatif** reprenant les projets, leur lien à la stratégie et différentes informations relatives à leur mise en œuvre.

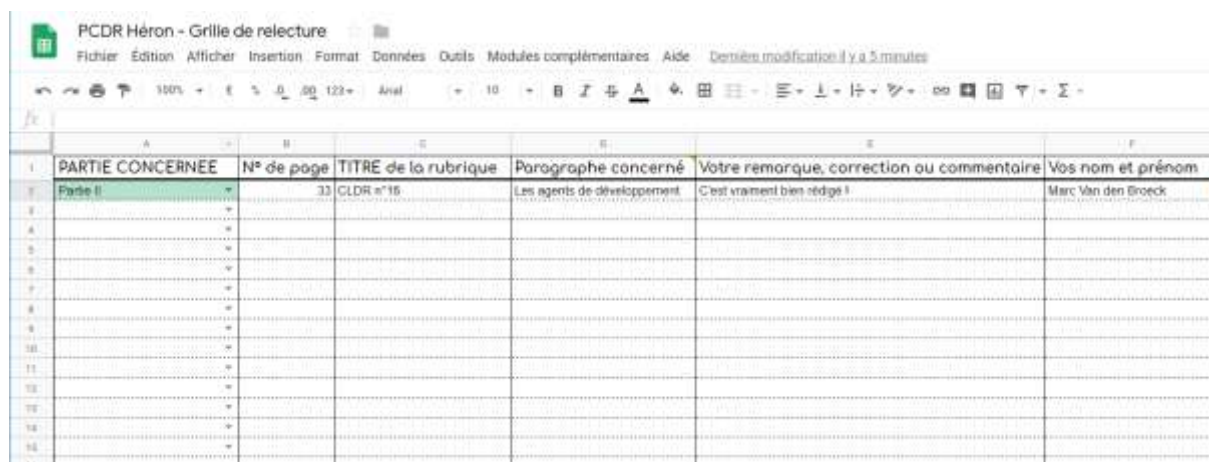
Consignes pour la relecture

Les documents seront consultables pendant une semaine, du jeudi 5 au samedi 15 juin.

Une version papier sera disponible en consultation à la Commune après avoir pris rendez-vous avec Isabelle au 085/650 030. Les commentaires éventuels seront analysés par la FRW qui les fera parvenir à l'Auteur.

Les documents sont également disponibles en ligne à l'adresse <http://bit.ly/Héron-relecture>

Les membres sont invités à indiquer leurs commentaires dans le fichier Excel consultable par tous. Il se trouve dans le même répertoire que les documents du PCDR. Pour faciliter la compréhension il est demandé de respecter l'exemple ci-dessous.



	A	B	C	D	E	F
	PARTIE CONCERNÉE	N° de page	TITRE de la rubrique	Paragraphe concerné	Votre remarque, correction ou commentaire	Vos nom et prénom
1	Partie II	33	CLDR n°15	Les agents de développement	C'est vraiment bien rédigé !	Marc Van den Broeck
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						

Réaction des participants : le délai paraît pour certains un peu court et ils doutent de disposer du temps nécessaire pour relire le document.

- Une semaine est effectivement un délai assez court. Ce choix a été fait en raison de la volonté de finaliser le travail avant le début des vacances d'été. Un délai plus long nous aurait automatiquement reportés au mois de septembre. Les parties à relire sont au final relativement légères. A titre d'exemple la partie concernant la participation de la population ne fait qu'une 40aine de pages (avec beaucoup de photos).

2. Prochaines étapes

Différentes étapes doivent encore être parcourues avant de travailler à la mise en œuvre des projets :

- Le PCDR sera présenté au comité de suivi le 18 juin – les membres du Collège, les différents services communaux ou para-communaux qui seront impliqués dans la mise en place des projets (urbanisme, travaux, RCA, CPAS, Hecowala, mobilité...) ainsi que les représentants de la DGO3.
- Les différentes remarques de la CLDR sur le document seront discutées lors de la réunion du 19 juin durant laquelle nous procéderons à l'**approbation du PCDR par la CLDR**. Ce sera également l'occasion de décider de la ou des premières demandes de convention. Pour rappel, l'acquisition du bois de Ferrières a été remontée en Lot 1 car le CPAS de Liège est prêt à vendre son bien et la transaction peut être rapidement finalisée. Il semble logique que cette fiche fasse l'objet de la première demande. Ce projet n'exigera pas d'investissement

financier ou humain important de la part de la Commune qui est tout à fait capable de mener de front une seconde demande de convention qui aura été choisie par la CLDR.

- L'avant-projet sera ensuite **approuvé par le Collège communal**, probablement en sa séance du 25 juin.
- Le document est transmis à la DGO3 pour analyse de sa conformité administrative. Si le document est bon, **un avis de recevabilité** est délivré et transmis au Collège communal.
- Le 29 août, le projet de PCDR, ainsi que la ou les premières demandes de convention doivent être **approuvées par le Conseil communal**. Les représentants des différentes forces politiques présentes au sein du conseil ayant été particulièrement impliqués tout au long de l'Opération, il ne sera pas nécessaire d'organiser une présentation officielle avant délibération. Par contre, il est proposé aux membres de venir manifester par leur présence leur soutien au projet.
- Une version originale du document est ensuite transmise au futur Ministre ayant en charge le développement rural, ainsi qu'à la DGO3, direction du développement rural.
- Parallèlement, rendez-vous est pris avec le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) pour fixer les modalités de transmission des documents et de **présentation du PCDR devant le PAT** qui se déroulera un vendredi de septembre ou d'octobre.
- **Le PAT** transmettra **un avis sur la pertinence du document et sur la qualité de la participation**. Le PAT dispose de **deux mois** pour remettre son avis. Passé ce délai, il est réputé favorable.
- L'administration prépare un dossier d'approbation qui est transmis pour avis à **l'Inspection des finances** et au **cabinet du Ministre**, en général une vingtaine de jours après réception de l'avis du PAT.
- Le dossier est mis à l'ordre du jour pour **approbation par le Gouvernement Wallon**. Le délai pour cette étape n'est pas connu.
- La commune dispose enfin de son **PCDR actif** et peut introduire ses premières demandes de convention

Patience et longueur de temps...

Un participant demande s'il ne serait pas opportun d'organiser un retour vers la population avant l'approbation du Conseil communal afin d'intégrer les différentes remarques qui pourraient être formulées par la population.

- *Il est effectivement important d'organiser cette ou ces réunions d'information. Il s'agira non seulement de présenter les projets, mais également d'attirer de nouvelles personnes au sein de la CLDR. Nous y travaillerons lors d'une prochaine réunion. La commune a par ailleurs décidé de la réalisation d'un document attractif et illustré qui fera le bilan de l'opération et des projets proposés. Ce document sera distribué en toutes boîtes et servira également lors des réunions d'information.*
- *On sait d'ores et déjà que certains projets soulèveront des questions, voire des résistances et demanderont un travail supplémentaire de communication et de concertation lors de leur mise en œuvre. Vouloir tenir compte à nouveau des avis de la population avant d'approuver le travail de ces trois dernières années serait s'exposer au risque de devoir reporter l'ensemble du projet de plusieurs mois...*

3. Composition de la délégation / Election sans candidat

Cette délégation a pour mission de défendre le PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire.

Elle est composée du Bourgmestre/Président de la CLDR, de l'Agent-relais de l'Opération (Isabelle), de l'Auteur de projet (Agora), de l'organisme d'accompagnement (FRW) et d'un représentant citoyen de la CLDR.

Les membres présents sont invités à choisir le membre citoyen qui les représentera en suivant la méthodologie de l'élection sans candidat. Cette méthode, issue de la sociocratie, a pu en perturber plus d'un, habitués au vote majoritaire. Elle s'appuie toutefois sur la liberté et la co-responsabilisation des acteurs, en faisant confiance à l'intelligence collective au service du succès d'objectifs communs. Des informations sur cette méthode peuvent être consultées ici : <http://universite-du-nous.org/wp-content/uploads/2013/09/esc-2017-v0.1.pdf>

1. Le mandat de cette personne est défini par l'Agent de Développement : il s'agira de venir témoigner devant le PAT de la manière dont il/elle a vécu le processus de participation et co-construction du PCDR et répondre de manière honnête aux éventuelles questions qui lui seront posées.
2. Les membres ont tout d'abord été invités à définir les qualités dont cette personne devra faire montre : elle devra être enthousiaste et positive par rapport à l'Opération, elle devra faire preuve de pédagogie, de diplomatie et de patience, elle sera éloquente. Idéalement, la personne aura assisté régulièrement aux réunions de la CLDR. Il faudra naturellement s'assurer qu'elle soit disponible.
3. Chaque membre inscrit ensuite sur un bulletin le nom de la personne présente qui lui semble disposer des qualités requises.
4. Les bulletins sont dépouillés et chacun est amené à expliquer son choix. Plusieurs personnes présentes sont considérées par les membres comme tout à fait compétentes pour les représenter.
5. Une première proposition de candidat est faite par la CLDR.
6. Un tour d'objection permet de bonifier la proposition et rajoutant un critère « qualitatif » : le candidat ne devra pas être engagé politiquement pour couper court à toute accusation de récupération.
7. Une seconde proposition ne soulève pas d'objection.
8. Anne de Smet, candidate proposée par la CLDR confirme sa disponibilité et après réflexion, accepte la mission.

Une ou plusieurs réunions préparatoires seront organisées pour permettre à Anne d'aborder cette préparation en toute sérénité.

4. Les 5 dernières minutes

- La prochaine CLDR fixée au mardi 19 juin sera également l'occasion de fêter l'approbation du PCDR en prenant un verre et en mangeant un petit bout sur le pouce.
- La fête de la Ruralité se déroule ce weekend : rendez-vous à Héron le dimanche 09 juin
- Un appel a été lancé pour le chantier participatif de restauration du bief du moulin le samedi 15 juin
- Le 15 juin, le Parc Naturel organise ses « Rencontres en terre agricole ». Visite de fermes dans les villages de Ville-en-Hesbaye, Acosse et Marneffe

La soirée se termine vers 21h30.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Suzanne Jadoul,
Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

2 personnes sur 11 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	100%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	100%
5. Méthodologie de travail intéressante	100%
6. Travail personnellement enrichissant	100%

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : s.jadoul@frw.be - m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
